



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 13 août 2023	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Nuageux (Temp. : 23 °C)	Vent	17 km/h (Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales	86/97
Total des paris mutuels	\$400,330				
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Stiff, Al (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- 3 Divisions **Grassroots** 1 Division **Gold of Ontario Sires Stakes (OSS)** – Poulains et hongres de trois ans
- Retrait anticipé de la Course 1 du cheval, "AMIGO MIO", par les juges (lésion).

Courses :

- James MacDonald a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Reprise de départ comme les #3, "STAY TRUE", (Jimmy Gagnon), et #4, "BET THE ROCK", (Robbie Robinson), se sont accroché les roues avant le départ.

Le #3 dévie vers l'extérieur et court au milieu de la piste depuis le poteau de ½ mille et se qualifie pour la performance.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Le conducteur du #3, "WATCH HER GO", (Stéphane Pouliot), se présentera à un examen au sujet de sa stimulation avant et après le poteau de ¼ de mille. Rien d'autre à signaler.
4. Enquête au sujet d'une possible obstruction commise par le #2, "AHI SUNSHINE", (Jonathan Drury), arrivé en 2^e position, au #6, "SOUNDS GOOD", (Louis-Philippe Roy), qui a fait un bris d'allure au début du droit et est arrivé en 6^e position.
Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Roy a déclaré que la course était serrée dans le dernier virage, que son cheval allait vers l'arrière et qu'il n'était pas certain qu'il y ait eu contact ; M. Drury a déclaré que la course était serrée, mais qu'il n'y avait pas eu de contact) et après avoir examiné la vidéo de la course, qui n'était d'ailleurs pas concluante, on a conclu qu'il n'y avait pas eu d'obstruction.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/DcyCHYkWbyU>
5. Rien à signaler.
6. Examen de la performance du #5, "WRITE ME A ROSE", (Guy Gagnon), arrivé en 5^e position, pour avoir fait une sortie après le poteau de ¾ de mille. Le #5 s'est rendu à l'intérieur d'un pylône et en avait heurté plusieurs autres. Aucune infraction signalée.
Rien d'autre à signaler.
7. Le #4, "SHADOW MARGEAUX", (Louis-Philippe Roy), a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille, puis une sortie de piste sans terminer la course. Le #4 se qualifie pour des bris d'allure dans des courses consécutives sur une piste rapide et pour la performance.
L'entraîneur en a été averti.
Ce cheval a été examiné par le vétérinaire de la CAJO après la course et inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours) pour boiterie.
Rien d'autre à signaler.
8. Rien à signaler.

9. Le #2, "THE COLT", (Louis-Philippe Roy), s'est dirigé vers le milieu de la piste et a reculé dans le peloton. Il se qualifie pour la performance.
L'entraîneur en a été averti.
Rien d'autre à signaler.

10. Le conducteur du #3, "ACE OF ACES", (Jonathan Drury), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.

11. Les conducteurs du #1, "SASKABUSH STEVE", (Louis-Philippe Roy), et du #2, "SPRINGBRIDGE JIM", (James MacDonald), ont été avertis par le juge au départ, Jamie Fiolek, pour avoir conversé pendant la parade préalable à la course.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune